

Relevé de conclusions

Date : 17 avril 2010

Suites à donner au rapport IGAENR sur l'entrepôt de données

.....

Attendus :

Les orientations à prendre en matière de système décisionnel pour les universités revêtent trois aspects complémentaires :

- La méthodologie du décisionnel dont le tableau de bord des présidents fait partie ; cette méthodologie demande à être développée et à être partagées (séminaires, formations, documentation) avec et dans les établissements.
- Les outils à mettre en œuvre, sachant qu'un système décisionnel est un ensemble d'outils concourant à la fourniture et à la présentation des données de pilotage.
- La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces chantiers.

Les perspectives d'un partenariat renouvelé avec les EPST sur ce sujet doivent être prises en compte.

1. La maîtrise d'ouvrage

1.1 Constituer un comité de suivi 'système décisionnel' pour conseiller la CPU et l'Amue sur les orientations à prendre, définir et suivre les chantiers à engager.

- Délégué général de la CPU,
- 2 Présidents ou VP,
- 2 DGS – en veillant à une participation d'un Pres et d'un établissement Cocktail)
- 1 représentant du ministère (à convenir avec le directeur de la DGESIP)
- 1 IGAENR (sous réserve de l'accord de l'inspection)
- Directeur de l'Amue

Exemple de chantiers : Evolution de l'ED, Production des indicateurs LOLF et RCE

2. La méthodologie

2.1 Développer avec l'ESEN un plan de formation des établissements aux méthodologies du Décisionnel

2.2 Animer (liste, séminaires de bonnes pratiques) un réseau de compétences des établissements

2.3 Engager avec le CNRS et l'Inserm un chantier 'reporting financier' pour consolider des données financières entre les partenaires avec un objectif rapproché

2.4 Même sujet sur le SI Recherche



3. Les outils

3.1 Mettre une priorité sur les outils de requêtage, univers BO et autres productions d'états dans les applications existantes. Communiquer sur ces outils

3.2 Poursuivre la diffusion de Poems, Poems 2 en attendant la fonction 'gestion de la masse salariale de Siham)

3.3 Assurer la maintenance de l'entrepôt de données en actant de la migration technique Talend ; limiter les évolutions.

3.4 Favoriser l'utilisation de PAPESR et celle du portail DEPP.

3.5 Ouvrir un chantier sur l'évolution en profondeur de l'entrepôt de données ; développer en partenariat une étude de marché sur les outils du décisionnel ; favoriser une convergence avec les Epst et le ministère.